

CONDITIONS GENERALES DU JEU-CONCOURS

L'acceptation du présent règlement est une condition de participation au Jeu.

Article 1 – Société organisatrice

Ce Jeu est organisé par la société FRANCE MANCHE, inscrite au RCS de Paris sous le n° 333 286 714 et dont le siège social se situe 37-39 rue de la Bienfaisance à Paris (75008).

Article 2 – Durée du Jeu

Le Jeu se déroule du 5 avril au 5 mai 2024 inclus.

Article 3 – Conditions de participation

Deux jeux sont organisés dans le cadre de la campagne « Happy Birthday Eurotunnel! ».

• Pour pouvoir participer au premier jeu « Tape Taupe / Instant gagnant » il faut remplir les conditions suivantes de manière cumulative :

- être chauffeur routier,
- être âgé de 18 ans ou plus,
- être client LeShuttle Fret,
- être muni d'un titre de transport permettant de traverser le Tunnel sous la Manche, lequel doit être valide entre le 29 mars 2024 et le 5 mai 2024.

• Pour pouvoir participer au second jeu, un tirage au sort final réalisé à l'issue de la campagne pendant la semaine suivant le 5 mai 2024, il faut remplir les conditions suivantes de manière cumulative :

- Avoir participé au premier jeu « Tape taupe / Instant gagnant »,
- Remplir l'ensemble des conditions du premier jeu,
- Être membre du « Drivers Club »,
- L'adresse e-mail utilisée pour participer au premier jeu « Tape Taupe / Instant gagnant » doit être la même que celle du compte fidélité « Drivers Club ».

Chaque participant ne peut jouer qu'individuellement et en son propre nom.

Si deux chauffeurs sont présents dans le véhicule, chacun d'eux peut jouer individuellement.

La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes, avec plusieurs adresses e-mails, et ce, quel que soit le nombre d'adresses électroniques dont il dispose ou pour le compte d'autres participants.

Toute participation non conforme aux caractéristiques énoncées ci-dessus ne sera pas prise en compte. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, fausse indication d'identité entraîne l'élimination immédiate du participant.

Article 4 – Modalités de participation

Le Jeu est accessible sur internet à l'adresse suivante : www.play-truckshuttle.com/30-years afin de tenter de gagner chaque jour un cadeau mis en jeu.

Pour participer au Jeu, le participant doit se rendre sur www.play-truckshuttle.com/30-years puis compléter le formulaire d'inscription de l'opération en remplissant les champs obligatoires précisés par une étoile : nom, prénom, e-mail ainsi que sa nationalité. L'information relative à la nationalité permet d'adapter les langues du jeu concours.

Le participant doit ensuite cliquer sur "**Continuer**" puis prendre connaissance des instructions et cliquer sur "**C'est parti !**". Le jeu intitulé « Happy Birthday Eurotunnel! » commence alors.

Erreur ! Nom de propriété de document inconnu.

Le participant doit avoir joué la partie d'une durée de 60 secondes, sans minimum de points gagnés requis, pour pouvoir participer à l'instant gagnant.

Le but du jeu est de cliquer sur des objets, en l'occurrence des bougies (un clic) et des taupes (deux clics), à l'aide de son doigt en tapant sur l'écran, s'il joue sur un smartphone ou en utilisant sa souris s'il joue sur un ordinateur. Le participant doit en même temps éviter de cliquer sur des bougies consumées.

Une fois la partie jouée, le nombre de points attribués s'affichera à l'écran et le participant sera alors invité à téléverser une photo de son titre de transport (TTN) et remplir les champs suivants :

- Numéro de TTN,
- Immatriculation,
- Numéro de téléphone

Si la partie est gagnée, le lot s'affichera alors à l'écran. S'il a gagné des points de fidélité, le participant sera alors invité à s'inscrire au programme de fidélité LeShuttle Freight Drivers Club afin que les points gagnés soient crédités sur son compte et puissent être utilisés. Les informations relatives au programme de fidélité « Drivers Club » sont disponibles sur internet à l'adresse suivante : www.eurotunnelfreight.com/fr/avantages-client/driversclub.

La participation est limitée à quatre essais par jour maximum. **Pendant les participants ne peuvent gagner qu'une seule fois par jour.**

Article 5 – Lots et dotations

• Lots du jeu « Tape Taupe / Instant gagnant »

- Une casquette d'une valeur approximative de 8 €, dans la limite de 300 pièces disponibles,
- Un tee-shirt d'une valeur approximative de 10 €, dans la limite de 300 pièces disponibles,
- Un thermos en forme de canette d'une valeur approximative de 12 €, dans la limite de 300 pièces disponibles,
- Points Bonus de fidélité valables dans le programme Drivers Club par tranche de 50/100/200/500/1000 points, dans la limite de l'attribution d'un nombre total de 137 600 points au total.

• Lot du tirage au sort final

- Un téléviseur 4k OLED 65A2 de la marque LG d'une valeur de 1500 €.

Tous les lots à gagner, dont le téléviseur, seront à récupérer sur Le Truck Village (parking poids-lourds au Terminal Fret d'Eurotunnel, Channel Tunnel, 62231 Coquelles). Le gagnant doit être muni de sa pièce d'identité, son ticket de transport TTN (Transport Ticket Number) ainsi que l'e-mail gagnant reçu suite à sa participation. A défaut, FRANCE MANCHE refusera de remettre le lot.

Le gagnant doit impérativement venir récupérer son lot dans les 30 jours calendaires à compter du jour où il a gagné. **A défaut de respecter ce délai, le gagnant perdra son lot et le lot sera remis en jeu.**

Les points de fidélité gagnés seront crédités sur le compte « Drivers Club » de chacun des gagnants à l'issue du concours et avant le 20 mai 2024.

Pour que les points de fidélité soient crédités, les participants doivent être inscrits au programme de fidélité « Drivers Club » avec la même adresse e-mail que celle utilisée pour le jeu et avant la fin du jeu, à savoir le 5 mai 2024. Ils doivent donner leur accord pour les conditions générales du

programme de fidélité « Drivers Club ». L'adresse e-mail indiquée dans le formulaire du jeu ne peut en aucun cas être modifiée a posteriori.

L'attribution des points ne pourra donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte. Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces des points gagnés ou demander leur échange contre d'autres biens ou services.

Dans l'hypothèse où le gagnant ne créerait pas de compte « Drivers Club » au plus tard le 5 mai 2024, les points seront perdus et ne pourront être attribués à une tierce personne. Le gagnant ne peut prétendre à quelconque indemnisation ou contrepartie. Les points perdus ne seront pas remis en jeu.

Les gagnants du Jeu autorisent toute vérification concernant leur identité. Toute fausse indication d'identité entraînera l'élimination de ceux-ci. De même, la Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, toute tentative de détournement du présent règlement, notamment en cas d'informations erronées.

France MANCHE se réserve la possibilité de remplacer la dotation annoncée par une dotation équivalente c'est-à-dire de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'y obligent.

Article 6 – Désignation des gagnants et attribution des lots

Chaque gagnant sera notifié par e-mail via l'adresse électronique fournie par lui au moment de sa participation au Jeu, dans un délai de 10 jours à compter de sa date de participation.

Par souci de respect de la confidentialité, la liste des gagnants ne pourra être communiquée à des tiers.

Article 7 – Publicité

Du seul fait de sa participation, chaque gagnant autorise la Société Organisatrice à utiliser ses noms et prénoms dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation ne puisse conférer au gagnant un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du lot gagné. En tout état de cause, l'utilisation de ces données personnelles dans ce type de manifestation liée au Jeu ne pourra excéder 12 mois après la fin du Jeu.

Si un gagnant s'oppose à l'utilisation de ses coordonnées, il doit le faire connaître sans délai à la Société Organisatrice en envoyant un courrier à l'adresse suivante : freight@eurotunnel.com

Article 8 – Protection des données

i. En participant au Jeu vous acceptez que toute donnée à caractère personnel communiquée à la société FRANCE MANCHE dans le cadre du Jeu puisse être utilisée par cette dernière, par ses partenaires et/ou par des fournisseurs tiers (le cas échéant) en lien avec la gestion du Jeu. Veuillez consulter la Politique de confidentialité d'Eurotunnel (disponible sur le lien www.eurotunnelfreight.com/fr/confidentialite) pour en savoir plus sur la façon dont nous pouvons utiliser vos données à caractère personnel.

ii. La société FRANCE MANCHE peut publier votre nom sur le site Internet d'Eurotunnel Freight dont l'adresse est la suivante : www.eurotunnelfreight.com. Votre adresse électronique peut également être utilisée pour vous contacter au sujet du Jeu. En outre, vous acceptez de participer à toute promotion raisonnable exigée par Eurotunnel LeShuttle.

Article 9 – Responsabilité

Dans la mesure où la loi le permet, il n'incombera en aucun cas à FRANCE MANCHE, à ses mandataires et à ses distributeurs de dédommager le gagnant/la gagnante ou d'accepter quelque responsabilité que ce soit au titre d'un(e) quelconque perte, dommage ou préjudice corporel survenant en conséquence de l'acceptation des lots, à moins qu'il/qu'elle ne soit causé(e) par la

négligence de FRANCE MANCHE, de ses mandataires et/ou distributeurs, ou par celle de leurs employés.

Article 10 – Stipulations générales

- i. Toute violation du présent règlement peut entraîner l'exclusion d'un participant de manière temporaire ou définitive.
- ii. FRANCE MANCHE se réserve le droit d'annuler, de suspendre ou de modifier le Jeu lorsque cela s'avère nécessaire.
- iii. Si une stipulation du présent règlement est ou devient invalide ou non applicable, ladite stipulation n'affectera pas la validité des autres stipulations qui restent en vigueur.
- iv. Le présent règlement est soumis au droit français et à la compétence exclusive des juridictions françaises.
- v. La version française du présent règlement prévaut sur la version anglaise ou toute autre version. Les versions autres que française ne sont transmises qu'à titre indicatif et ont été produites à l'aide d'un logiciel automatique.

Article 11 – Nous contacter

- i. Pour contacter la société FRANCE MANCHE, vous pouvez adresser un e-mail à freight@eurotunnel.com.
- ii. Vous pouvez consulter le présent règlement à l'adresse suivante : **www.eurotunnelfreight.com/30years**